

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/05/2025 - 8491 - 2017 B 00363 - 825 134 570 - A.S.G HOLDING

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

8491 2023
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
12 MAI 2025
PONTOISE
2065-SD
2023
cerfa
N° 11084*24
Formulaire obligatoire
de l'article 223 du Code général des impôts
Touchez à date du service

Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:			Adresse du siège social:	
SASU ASG HOLDING				
SIRET	8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9	Mél : gfc@gmx.fr		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:	
9 RUE DE LA POMPE BP 78533 95800 CERGY				
RÉGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)				
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante				
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:				
SIRET				
B ACTIVITÉ				
Activités exercées		SERVICES ADMINISTRATIFS		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0 Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		5 999	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		
PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)				
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS C-1004 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)				
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre				
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre				
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				
Si oui, indication du logiciel utilisé				
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr				
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .				
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				
Nom et adresse du conseil:				
Tél:				
Tél:				
OGA/OMGA				
Viseur conventionné				
(Cocher la case correspondante)				
Identité du déclarant:				
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné				
Date:				
Lieu:				
Qualité et nom du signataire:				
Signature:				
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				
Examen de conformité fiscale (ECF)				
prestataire :				

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

Cocher la case si néant ☐

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS												
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾						c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d						
						e						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾						f						
						g						
						h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾						i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j						
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾								Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:							
					à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements				
1			2	3	4	5	6	7	8			
K DIVERS												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION												
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %							
										0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice							
					MVLT restant à reporter							
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)												
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice												
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice												

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		9 RUE DE LA POMPE BP 78533		95800 CERGY		
SIRET		8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				30 06 2023		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		
				Net 3		
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	2 140	CV	73
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD	12 000	BE	12 000	
Prêts		BF	100 000	BG	100 000	
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières *	BH	1 100	BI	1 100	
	TOTAL (II)	BJ	115 240	BK	73	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	444 384	BY	444 384
		Autres créances (3)	BZ	212 202	CA	212 202
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD		CE	
	COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	14 084	CG	14 084
		Charges constatées d'avances (3) *	CH		CI	
		TOTAL (III)	CJ	670 670	CK	670 670
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
DIVERS	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	785 910	1A	73	
Renvois: (1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	CP	1 100	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : **ASG HOLDING**

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	
		Frais d'établissement	
		Frais de développement	
		Concessions, brevets et droits similaires	
		Fonds commercial	
		Autres immobilisations incorporelles	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	
		Constructions	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	
		Autres immobilisations corporelles	
		Immobilisations en cours	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Avances et acomptes	
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	
		Autres participations	2 067 1 977
		Créances rattachées à des participations	
		Autres titres immobilisés	12 000
		Prêts	100 000 100 000
		Autres immobilisations financières	1 100
	TOTAL (II)		115 167 101 977
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements	
		En cours de production de biens	
		En cours de production de services	
		Produits intermédiaires et finis	
		Marchandises	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	
		Clients et comptes rattachés	444 384
		Autres créances	212 202 174 063
		Capital souscrit et appelé, non versé	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	
		Disponibilités	14 084 21 975
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance		
	TOTAL (III)		670 670 196 038
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		
	Primes de remboursement des obligations (V)		
	Écarts de conversion actif (VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		785 837	298 016

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 15 000 ..)	DA			15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			126 437
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			5 099
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL			147 036
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligatoires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV			68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			504 590
	Dettes fiscales et sociales	DY			134 143
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
	Compte de régul. Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC			638 801
	Écart de conversion passif *	TOTAL (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE			785 837
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) dont - Écart de réévaluation libre	1D			
	- Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			638 801
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : ASG HOLDING		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	500	500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	126 437	98 233
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	5 099	28 203
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	147 036	141 937
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
	Emprunts et dettes financières divers	68	68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	504 590	76 265
	Dettes fiscales et sociales	134 143	79 746
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	638 801	156 079
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	785 837	298 016
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	Écart de réévaluation libre		
	Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	638 801	156 079
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Consécutives à la réévaluation de l'exercice	Augmentations		
				à une mise en	Acquisitions et créations de poste	
		1	2	3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	KN	KO	
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions (dont composants M2)	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (dont composants M3)	KS	KT	KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	KW	KX	
		Matériel de transport *	KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *	LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH	LI	LJ		
	Avances et acomptes	LK	LL	LM		
	TOTAL III	LN	LO	LP		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G	8M	8T		
	Autres participations	8U	2 050 8V	8W		
	Autres titres immobilisés	1P	1R	1S		
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	100 000 1U	1V		
TOTAL IV	LQ	102 050 LR	LS	13 190		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	102 050 ØH	ØJ	13 190	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Par virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
						Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence
		1	2	3	4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	
CORPORELLES	Terrains	IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS	MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT	MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY	NG	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ	ØX	ØY	2 140 ØZ	
	Autres titres immobilisés	11	2B	2C	12 000 2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	12	2E	2F	101 100 2G	
TOTAL IV	I3	NJ	NK	115 240 2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	115 240 ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise

SASU ASG HOLDING

Néant ☐ *

Exercice N clos le

30062023

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5] ⁽⁵⁾
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾	
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾		
	①	②	③	④	⑤	⑥
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE		=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2023

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING				Néant ☐ *		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant amortissements de l'exercice	des au début de l'exercice	Augmentations : dotations de	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL	EM	EN		
Fonds commercial		RE		RF	RI	RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	PG	PH		
TOTAL I		RK		RM	RN	RO		
Terrains		PI		PJ	PK	PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	PO	PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS	PT	PU		
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW	PX	PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	QB	QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	QF	QG		
	Matériel de transport	QH		QI	QJ	QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	QN	QO		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR	QS	QT		
TOTAL II		QU		QV	QW	QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	ØQ	ØR		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6		
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
	Inst. gales, agenc. aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		
Total général non ventilé (NW - NY)		NZ						
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8			
Primes de remboursement des obligations				SP	SR			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *			
NATURE DES PROVISIONS		Montant l'exercice	au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : de l'exercice	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
		1		2		3	4
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ	TR
TOTAL I		3Z		TS		TT	TU
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X	5Y
TOTAL II		5Z		TV		TW	TX
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	- incorporelles	6A		6B		6C	6D
	- corporelles	6E		6F		6G	6H
	Sur immobilisations						
	- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4	Ø5
	- titres de participations	9U	73	9V		9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R	6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A
	TOTAL III		7B	73	TY		TZ
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	73	UB		UC	UD
				UE		UF	
Dont dotations et reprises				UG		UH	
				UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI							10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM				UN			
	Prêts (1) (2)		UP		100 000	UR	100 000	US			
	Autres immobilisations financières		UT		1 100	UV	1 100	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX		444 384		444 384				
	Créance représentative de titres (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ		3 057		3 057				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		73 817		73 817				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		328		328				
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		135 000		135 000				
Charges constatées d'avance		VS									
TOTAUX		VT		757 686	VU	757 686	VV				
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
		Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligatoires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine		VH							
		à plus d'1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B		504 590		504 590			
		Personnel et comptes rattachés		8C		5 892		5 892			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		11 477		11 477			
		Impôts sur les bénéfices		8E		3 172		3 172			
État et autres collectivités publiques	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		113 064		113 064				
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilées		VQ		538		538				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI		68		68			
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY		638 801	VZ	638 801			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ								
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		135 000						
	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐		Exercice N clos le			
						3 0 0 6 2 3			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 5 099			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI))	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)			VI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057-bis)	XX	XW		
	Amendes et pénalités			WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *					XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)					I7	900		
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			VVL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN				
					WO				
					XR				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			Intérêts excédentaires (art.39-1-3*** et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
DONT*					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
				TOTAL I		WR	5 999		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)							WU		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure - imputées sur les déficits antérieurs		WV			
						WH			
						WP			
						WW			
						XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)		2A	XA		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY		
Majoration d'amortissement *						XD			
Mesures d'incitation	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)			K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
					S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	ZFJU - TE (art. 44 octies A)			QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH			XG
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)			YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)			YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD			
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			YI	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			YL					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			{ Bénéfice (I moins II) Déficit (II moins I)		XI	5 999	XJ		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL		
RÉSULTAT FISCAL			BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	5 999	XO		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2058A-SD

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

EBP Informatique 2023

2058A-SD

DÉDUCTIONS DIVERSES

EBP Informatique 2023

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			↓		↓
à reporter au tableau n° 2058-A-SD :			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1		Montant net à la fin de l'exercice	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	98 233	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	28 203		- Autres réserves	ZD
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE
					Autres répartitions	ZF
					Report à nouveau	ZG
TOTAL I		ØF	126 437	(N.B. : le total I doit être égal au total II)		TOTAL II ZH
RENSEIGNEMENTS DIVERS						Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J7	)	YQ
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT 295 708
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois		J8	)	XQ 9 874
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU
	- Remunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS 3 725
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage					YV
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		ES	)	ST 22 756
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD					ZJ 332 063
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE					YW
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS	)	9Z 469
	Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD					YX 469
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *					ØB
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK %
	- Numéro de centre agréé *	XP			- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : ASG HOLDING			
		Exercice N	Exercice N -1
RENSEIGNEMENTS DIVERS			
DIVERS T.V.A. ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier		
	- Engagements de crédit-bail immobilier		
	- Effets portés à l'escompte et non échus		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	295 708	720
	- Locations, charges locatives et de copropriété	9 874	6 360
	- Personnel extérieur à l'entreprise		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	3 725	128 054
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		
	- Autres comptes	22 756	23 892
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	332 063	159 026
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	469	450
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	469	450
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		
DIVERS	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société		

Designation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE					
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*
1		2	3	4	5
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme	Plus-value taxable à 19% (1)
7		8	9	19% 15% ou 12,80% 0%	11
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13		Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +			
14		Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +			
15		Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +			
16		Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée +			
17		Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice			
18		Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme			
19		Divers (détail à donner sur une note annexe) *			
20					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

2059A

Extension 2

Plus-values, moins-values-Autres éléments : divers

[illegible]

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING		Néant ☐ *	
Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou de 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶					
❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR					
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU					
Origine		Moins-values à 12,8 %		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
N – 1					
N – 2					
N – 3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 4			
		N – 5			
		N – 6			
		N – 7			
		N – 8			
		N – 9			
		N – 10			
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *					
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	
		À 19 % ou à 15 %		À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	
				À 15 % ou 19 %	
				Imputations sur le résultat de l'exercice	
				Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)	
①		②		③	
Moins-values nettes N					
N – 1					
N – 2					
N – 3					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N – 4			
		N – 5			
		N – 6			
		N – 7			
		N – 8			
		N – 9			
		N – 10			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		ASG HOLDING					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3						
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4						
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5						
TOTAL (lignes 4 et 5)		6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7						
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)								
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année		Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
				Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①		②		③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SASU ASG HOLDING		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le	01/07/2022	et clos le	30/06/2023
		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		YP	
- Dont apprentis		YF	
- Dont handicapés		YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	435 320
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	435 320
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	4
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	324 521
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	324 523
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)		OG	110 801
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		SA	110 801
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	435 320	Effectifs au sens de la CVAE *
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/ /	GZ
Date de cessation	HR	/ /	

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)
1Néant ☐

Exercice clos le	3 0 0 6 2 0 2 3	N° SIRET	8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 0 1 9
Dénomination de l'entreprise	ASG HOLDING		
Adresse (voie)	9 RUE DE LA POMPE BP 78533		
Code postal	9 5 8 0 0	Ville	CERGY
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4 100
I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention		Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :			
Titre (2)	M	Nom patronymique	GRELLIER
		Prénom(s)	DAVID
Nom marital	% de détention		100.00
Nb de parts ou actions	100		
Naissance :	Date	N° Département	36300
	30/07/1973	Commune	LE BLANC
		Pays	FR
Adresse :	N°	Voie	Impasse des Haies
Code postal	78980	Commune	LONGNES
		Pays	FR
Titre (2)	Nom patronymique		
	Prénom(s)		
Nom marital	% de détention		Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	
		Commune	
		Pays	
Adresse :	N°	Voie	
Code postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 (1)

1

Néant ☐

Exercice clos le	3 0 0 6 2 0 2 3	N° SIRET	8 2 5 1 3 4 5 7 0 0 0 1 9
Dénomination de l'entreprise	ASG HOLDING		
Adresse (voie)	9 RUE DE LA POMPE BP 78533		
Code postal	9 5 8 0 0	Ville	CERGY
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : P5			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention
Adresse	N°	Voie	
Code postal	Commune		Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30/06/2023
--

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Parts sociales composant		
le capital social au début	100	150 €
de l'exercice		
2- Parts sociales émises		
pendant l'exercice		
3- Parts sociales remboursées		
Pendant l'exercice		
4- Parts sociales composant le		
Capital social en fin d'exercice	100	150 €



SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 17 SEPTEMBRE 2023.**

L'an deux mille vingt-trois, le dix sept septembre à 9 heures, les actionnaires de la société par actions simplifiée, au capital variable de 15 000 €, dont le siège social est sis 9, rue de la Pompe - CERGY-PONTOISE (95892), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du val d'Oise sous le numéro 825 134 570, et à l'INSEE sous le numéro d'identité d'établissement SIRET 825 134 570 00019, ont tenu l'assemblée générale faisant l'objet du présent procès-verbal.

Sont présents :

Mr GRELLIER David, actionnaire, propriétaire de 100 actions ;

L'assemblée est présidée par Monsieur GRELLIER David représentant la SASU ASG HOLDING.
Le Président constate que les actionnaires présents représentent ensemble l'intégralité des actions, et que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Examen de la situation.

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Rémunération de la présidence.

Quitus à donner à la présidence.

Affectation du résultat de l'exercice.

Différents échanges de vues interviennent, puis personne ne demandant plus la parole, le

Président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de l'analyse de la situation faite par le président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023, et qui font ressortir un bénéfice de 3 961 € pour un total de bilan de 347 068 € et un chiffre d'affaire de 351 029 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Les actionnaires approuvent la rémunération versée au président durant l'exercice écoulé qui s'élève à Zéro euro.

Les actionnaires donnent quitus au président pour sa gestion au cours de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023, soit un bénéfice comptable de 3 961 € au poste « report à nouveau ».

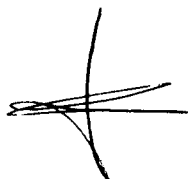
Ils décident la continuation de la société

Cette résolution est adoptée par les actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal visé par les actionnaires et par le président

Mr GRELLIER DAVID

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, likely representing the name Grellier David.

**FEUILLE DE PRESENCE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2023**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
GRELLIER	David	

SAS ASG HOLDING
Société par action simplifiée au Capital variable de 15 000 €
Siège social : 9, rue de la Pompe
BP 78533
95892 – CERGY-PONTOISE
SIRET : 825 134 570 00019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2023, ainsi que les comptes annuels dudit exercice, soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers

Je vous précise tout d'abord que les états financiers qui vont être présentés ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes et aux méthodes d'évaluation usuellement utilisées, et ne comportent à ma connaissance, aucune modification de forme ou de présentation par rapport à ceux établis auparavant.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité réalisée au cours de l'exercice se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 351 029 €, et par un bénéfice net comptable de 3 961 €.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Les perspectives d'activité de notre société devraient s'améliorer pour l'exercice à venir.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice, susceptible d'influencer les comptes dudit exercice.

Activité en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.



Proposition d'affectation du résultat et de distribution

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés, font ressortir un bénéfice net comptable de 3 961 €.

Je vous propose de l'affecter en report à nouveau.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous rappelle qu'il n'a été distribué aucun dividende pendant l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que, vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance pour l'exercice écoulé.

Le président.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' shape with a horizontal stroke and a vertical stroke intersecting.